



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 17/21

Objet

Mise à disposition de toitures et de parking pour équipement en panneaux solaires

Secrétaire de séance

Philippe BLANCHET

Rapporteur :

Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Conseil Communautaire
11 février 2021
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 77
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 81
Date de la convocation : 04 février 2021
Date de publication : 19 février 2021

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, I. Girod, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, J. Péchinot, A. Pernoux, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge suppléé par R. Vandelle, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Germond à J.B Gagnoux, M. Mbitel à S. Champanhet, E. Pauvret à M.R Guibelin, H. Prat à L. Jarrot-Mermet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

P. Antoine, P. Jacquot, J. Lagnien.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° GD191/19 du 18 décembre 2019,

Vu le montant des redevances annuelles proposé :

- Toiture du gymnase communautaire Ernest GAGNOUX : 340 €/an
- Ombrière du Parking du gymnase communautaire Ernest GAGNOUX : 300 €/an
- Ombrière du parking de DOLEXPO : 1 874 €/an
- Ombrière du parking de l'AQUAPARC : 900 €/an

Vu les avis du service des Domaines des 11, 13 et 14 janvier 2021,

Dans le cadre des objectifs nationaux en matière de transition énergétique et du déploiement de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte une attention particulière au développement de l'énergie solaire.

A ce titre, la collectivité a identifié des toitures et des parkings (pose d'ombrières de protection) de son patrimoine dont les caractéristiques permettent d'envisager la mise en place de systèmes solaires. Des conventions de mise à disposition seront signées pour une durée de 30 ans avec le versement d'une indemnité correspondant à l'exploitation des sites par les sociétés.

A la suite d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), deux candidats ont été retenus : Réservoir Sun et OPALE E.N. Pour information, la société OPALE E.N. fera porter l'investissement et la gestion par une société de projet dénommée « Jura Watt ».

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20210211-1721-DE
Date de télétransmission : 22/02/2021
Date de réception préfecture : 22/02/2021

Pour des considérations paysagères et techniques, la puissance ainsi que les sites mentionnés dans la délibération n° GD191/19 du 18 décembre 2019 doivent faire l'objet de modifications, en accord avec les investisseurs.

Ainsi, les modifications apportées sont les suivantes pour chacun des investisseurs :

- **OPALE E.N. :**

- Toiture du gymnase communautaire Ernest GAGNOUX : puissance de 200 kilowatts et d'une surface d'environ 1 000 m²,
- Ombrière du Parking du gymnase communautaire Ernest GAGNOUX : puissance de 300 kilowatts et d'une surface d'environ 1 500 m²,
- Ombrière du parking de DOLEXPO : puissance de 1867 kilowatts et d'une surface d'environ 9 300 m².

- **Réservoir Sun :**

- Ombrière du parking de l'AQUAPARC : puissance de 1037 kilowatts et d'une surface d'environ 5 000 m².

Il est à noter que ces puissances sont susceptibles d'évoluer à la marge en raison de considérations techniques.

La surface totale des installations représente 17 000 m².

Les redevances proposées par les investisseurs sont inférieures à celles évaluées par le service des Domaines. Toutefois, ces redevances correspondent à la proposition de loyer la plus élevée faite par les candidats dans le cadre de l'AMI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la nouvelle répartition des sites et leur puissance telle que présentées dans le tableau ci-annexé,
- **PASSE OUTRE** l'avis du service des Domaines selon l'argumentaire développé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition rédigées sur la base du modèle annexé à la présente délibération.

Fait à Dole,
Le 11 février 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Sociétés concernées